

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00496

Numéro SIREN : 347 679 243

Nom ou dénomination : VITROLLES DUFFAY ASSOCIES - V.D.A.

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001127

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001127**
n° de gestion : **1988B00496**
n° SIREN : **347 679 243 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 18/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

VITROLLES DUFFAY ASSOCIES - V.D.A. - Société par actions simplifiée
17 place du Bicentenaire 42100 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



688006

Désignation de l'entreprise : SAS Cabinet V D A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 17 PL DU BICENTENAIRE		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 4 7 6 7 9 2 4 3 0 0 0 2 7		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 30062018						
		N° 30062017						
		Net 3						
		Net 4						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	8 221	AC	5 370	2 851	4 495
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	29 616	AG	25 720	3 896	4 972
		Fonds commercial (1)	AH	336 184	AI		336 184	336 184
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	76 779	AU	60 768	16 011	20 025
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	63 075	CV		63 075	63 075
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			26 702
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	513 875	BK	91 858	422 017	455 453	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 293	BM		6 293	5 101
		En cours de production de biens	BN		BN			
		En cours de production de services	BP	13 988	BQ		13 988	14 786
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	519 802	BY	73 924	445 878	401 951
		Autres créances (3)	BZ	14 816	CA		14 816	7 079
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	86 364	CE		86 364	46 314
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	28 505	CG		28 505	64 896	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	21 595	CI		21 595	22 216	
	TOTAL (III)	CJ	691 363	CK	73 924	617 440	562 344	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 205 238	IA	165 781	1 039 457	1 017 797	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise SAS Cabinet V D A		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 274 390)	DA	274 390	274 390	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	27 439	27 439	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	328 948	294 805	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	66 953	59 142	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	697 730	655 777	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	54 026	73 337	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	49 765	53 539	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 069	17 641	
	Dettes fiscales et sociales	DY	145 551	183 067	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	40 615	2 736	
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	29 702	31 701	
TO TAL (IV)	EC	341 727	362 020		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 039 457	1 017 797		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	306 332	308 061	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS Cabinet V D A							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	715 196	FH		FI	715 196	742 467	
		FJ	715 196	FK		FL	715 196	742 467	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM	(799)	691	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	988	2 020	
	Autres produits (1) (11)					FQ	72	45	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	715 457	745 222	
CHARGES D'EXPLOITATION	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
		Variation de stock (marchandises) *					FT		
		Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
		Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 192)	450
		Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	148 407	146 514
		Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 707	14 142
		Salaires et traitements *					FY	293 641	365 945
		Charges sociales (10)					FZ	128 289	139 075
		Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	8 772	9 977
							GB		
	GC						14 864		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	4	6	
	Autres charges (12)					GF	604 492	676 110	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	110 966	69 113
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	58	(450)	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	58	(450)	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 919	2 446	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	1 919	2 446	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(1 861)	(2 896)	
						GW	109 105	66 217	

Désignation de l'entreprise SAS Cabinet V D A				Néant ☐ *																		
		Exercice N		Exercice N-1																		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		1																		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		1																		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	26 466	1																		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG																				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26 466	1																		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(26 466)	(1)																		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 686	7 074																		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	715 515	744 773																		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	648 562	685 631																		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	66 953	59 142																		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																				
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY																				
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP																				
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ																				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H																				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J																				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K																				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																				
	(9) Dont transferts de charges	A1																				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avoir à établir ARCHIPEL</td> <td>26 466</td> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>					Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Avoir à établir ARCHIPEL	26 466										
	Exercice N																					
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																				
Avoir à établir ARCHIPEL	26 466																					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>					Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs													
Exercice N																						
Charges antérieures	Produits antérieurs																					

Désignation de l'entreprise SAS Cabinet V D A										Néant ☐		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								1		2		
										3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	8 221	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	364 707	KE		KF	1 094
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	25 439	KW		KX	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	50 395	LC		LD	944
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
							LN	75 835	LO		LP	944
		TOTAL III										
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U	89 777	8V		8W	8 058	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V		
TOTAL IV						LQ	89 777	LR		LS	8 058	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							ØG	538 539	ØH		ØJ	10 095
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ	8 221	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	365 800	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR			MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS			MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ		MK		ML		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU			MM		MN	25 439	MO		
		Matériel de transport	IV			MP		MQ		MR		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW			MS		MT	51 339	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ		NA		NB		
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes	NC			ND		NE		NF		
			NY			NG		NH	76 779	NI		
		TOTAL III										
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ			ØX	34 759	ØY	63 075	ØZ			
Autres titres immobilisés		I1			2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3			NJ	34 759	NK	63 075	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	34 759	ØL	513 875	ØM	

Exercice N clos le : 31/06/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS Cabinet V D A

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROMSION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS Cabinet V D A**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	3 726	EL	1 644	EM		EN	5 370
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	23 550	PF	2 170	PG		PH	25 720
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	21 156	QE	581	QF		QG	21 737
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 654	QM	4 377	QN		QO	39 031
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	55 810	QV	4 958	QW		QX	60 768
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	83 086	ØP	8 772	ØQ		ØR	91 858

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS Cabinet V D A**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	UG	UH
		UG	UH	UI	UJ
		UJ	UK	UL	UM
		UM	UN	UO	UP

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS Cabinet V D A										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	92 387				92 387		
		Autres créances clients		UX	427 415		427 415				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		Z1							
		Personnel et comptes rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	2 792		2 792				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 436		7 436				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 588		4 588				
		Charges constatées d'avance		VS	21 595		21 595				
	TOTAUX				VT	556 213	VU	463 826	VV	92 387	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	54 026		18 631		35 395			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 069		22 069				
		Personnel et comptes rattachés		8C	12 362		12 362				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	31 657		31 657				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	96 461		96 461					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 071		5 071					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	49 765		49 765				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	40 615		40 615				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L	29 702		29 702				
TOTAUX				VY	341 727	VZ	306 332		35 395		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	21	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	49 765	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	19 316	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

VITROLLES DUFFAY ASSOCIES - V.D.A.
Société par actions simplifiée au capital de 274 390 euros
Siège social : 17, Place du Bicentenaire, 42100 SAINT-ETIENNE
347 679 243 RCS SAINT-ETIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 DECEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 66 953 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 953 euros
A titre de dividendes	30 000 euros
Soit 2,51 euros par action	

Le solde	36 953 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 365 901 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30/06/2015 : Néant

Exercice clos le 30/06/2016 : Néant

Exercice clos le 30/06/2017 : 25 000€ soit 2,09€ par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000€

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 décembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jacques VITROLLES

